

26 juin 2020 -20:49

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2020

Covid-19 : octroi d'un subside pour l'aide sociale complémentaire au niveau des CPAS

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'un subside de 110 millions d'euros pour l'aide sociale complémentaire à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale (CPAS), suite à la crise du Covid-19.

Les répercussions sociales de la crise sanitaire se sont déjà faites sentir au niveau des demandes d'aide sociale aux CPAS et risquent de s'accroître dans les mois à venir. Des groupes vulnérables sont particulièrement exposés au risque de tomber dans la pauvreté et la levée progressive des mesures temporaires au niveau de la sécurité sociale vont entraîner le transfert de nombreuses personnes vers l'assistance sociale.

L'objectif de ce subside est de donner un soutien financier temporaire aux CPAS pour couvrir une partie de ces dépenses supplémentaires et ainsi mitiger sur le long terme les conséquences sociales de la crise du Covid-19. Un budget de 100 millions d'euros vient compléter le premier montant de 15 millions libéré en mai dernier pour répondre à la demande croissante d'aide sociale des CPAS. Il est proposé d'élargir la mesure initiale afin de mettre davantage l'accent sur le soutien aux enfants (participation aux camps de vacances, plaines de jeux...) et de renforcer les mesures en matière d'énergie.

Par ailleurs, un montant de 10 millions d'euros sera octroyé aux CPAS pour couvrir les frais de personnel pour la gestion de ces nouvelles demandes mais également pour mettre en œuvre des initiatives permettant d'aller vers les groupes qui n'auraient pas trouvé l'aide adéquate. Ainsi, les CPAS seront encouragés à développer des synergies avec des réseaux d'aide existants tels que les plateformes « pauvreté des familles » ou des organisations travaillant avec des groupes précarisés spécifiques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mai 2020 portant création d'un subside "Covid-19" à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be